



Association des sociétés d'eau
du Rhin et du lac de Constance

57^e Rapport
2025

AWBR

Association des sociétés d'eau du Rhin et du lac de Constance

Depuis sa fondation le 7 juin 1968, l'Association des services d'eau du Rhin et du Lac de Constance (AWBR) accomplit sa mission: œuvrer pour une protection durable des eaux de surface et souterraines utilisées à des fins de captage d'eau dans l'objectif que l'on dispose, à l'avenir également, d'eau potable en quantité suffisante et d'excellente qualité, pouvant être traitée à l'aide de procédés naturels uniquement.

Réunissant à l'heure actuelle environ 60 entreprises d'Allemagne, de France, du Liechtenstein, d'Autriche et de Suisse, elle défend les intérêts de plus de 10 millions de consommateurs d'eau potable. L'AWBR est affiliée à l'Association internationale des sociétés d'eau du bassin rhénan (IAWR).

Son action est bénévole et elle poursuit un but exclusivement d'utilité publique.

Traduction

Nathalie Cazier
Im Hausgrün 27, D-79312 Emmendingen

Image de
Couverture

Zurich – Vue depuis le pont de la Quaib en direction de la Limmat
(Source : Pixabay.com, photosforyou, image 2422392)

L'AWBR

Usines Membres et Points de Mesure



Index

<i>Mots d'introduction de la présidence</i>	5
<i>Rapport du Bureau de coordination pour l'année 2025</i>	7
<i>Mise en service réussie du nouveau système de nettoyage des conduites à la station de conditionnement d'eau du lac d'Ipsach</i>	30

MOTS D'INTRODUCTION DE LA PRESIDENCE

L'année 2025 a une fois de plus été une période active et fructueuse pour l'AWBR. Le renforcement de ses compétences techniques, une meilleure visibilité auprès du grand public, des responsables politiques et des autorités, de même que le développement de notre collaboration avec les associations qui considèrent l'eau potable comme un bien à préserver sont au cœur de cette activité.

Nous nous contenterons ici de présenter brièvement quelques-uns des faits marquants de l'année 2025, ils seront abordés plus en détail dans le présent rapport annuel :

- Le symposium « SPEKTRUM Trinkwasser », qui a attiré de nombreux participants et s'est tenu au service des eaux de Zurich, a mis en évidence la diversité des thèmes abordés par l'AWBR et la force de son réseau
- Le communiqué de presse concernant la pollution croissante des cours d'eau par le trifluoroacétate (TFA) a suscité un vif intérêt médiatique
- Le 6 février 2026, l'AWBR a publié son « *Mémoire sur l'eau potable* ». Celui-ci établit dix principes pour un approvisionnement public en eau potable durable
- L'AWBR continue de croître avec l'arrivée d'un nouveau membre, Meisterschwanden

Sans le travail accompli par le Conseil d'administration, le Comité consultatif scientifique et les groupes de travail Lacs et Eaux souterraines, notre association ne connaîtrait pas un tel succès. Les échanges constructifs et l'étroite collaboration au sein de l'AWBR contribuent de manière décisive à la réalisation de nos objectifs communs. Aussi tenons-nous à remercier vivement toutes les personnes qui mettent leur expertise au service de notre association. Nous remercions également les employés du DVGW-Technologiezentrum Wasser pour leur excellente collaboration. Enfin, nous remercions tous ceux qui, par leur engagement, leurs contributions professionnelles et leur soutien constant, contribuent au succès de l'AWBR.

Les résultats indépendants et fiables des analyses de la qualité des eaux de surface constituent également un élément essentiel du succès de l'AWBR. Indispensables, ces données nous permettent d'étayer notre argumentation et nous aident à protéger les cours d'eau à titre préventif ainsi qu'à préserver les ressources en eau potable.

Les activités et les résultats du programme d'analyses sont récapitulés dans le présent rapport annuel. Ils montrent clairement que le slogan de l'AWBR, « Des masses d'eau propre – une eau potable pure. » est plus que jamais important et d'actualité en 2025, et qu'il reste la mission commune de tous les services des eaux membres. Nous souhaitons à tous une agréable lecture de ce rapport.

Prof. Dr. Matthias Maier



Roman Wiget



Rapport du Bureau de coordination pour l'année 2025

Le Bureau de coordination dirigé par Josef Klinger, directeur du « TZW: DVGW-Technologiezentrum Wasser », est la cheville ouvrière des activités de l'AWBR. C'est ici que sont préparées les réunions de la Présidence, du Conseil d'administration et du Conseil consultatif scientifique, de même que les prises de position professionnelles et politiques. C'est ici aussi qu'est planifié le programme d'analyses avant d'être exécuté, et que sont rédigés le rapport annuel et les newsletters. Le Bureau de coordination est également le premier interlocuteur pour toutes les requêtes émanant des membres de l'AWBR.

Symposium SPEKTRUM Trinkwasser

L'événement le plus marquant de l'année a sans aucun doute été le colloque « SPEKTRUM Trinkwasser » qui s'est tenu le 14 mai 2025 dans les locaux du service des eaux de Zurich. Après la « Journée alsacienne de l'eau potable » à Mulhouse en 2022, cet événement organisé par l'AWBR a lui aussi attiré un large public.

Choisi à dessein, le mot SPEKTRUM (spectre) renvoie d'une part au vaste éventail de thèmes traités lors de cet événement, et d'autre part à la diversité des invités : distributeurs d'eau, laboratoires cantonaux, autorités environnementales et entreprises du secteur de l'approvisionnement en eau potable. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Neutralité carbone de la ville de Zurich et mesures prises par le service des eaux zurichois
- F³, vivier de talents pour les spécialistes et les dirigeants à Heidelberg
- Exemples concrets de mise en application de l'approche fondée sur les risques pour les bassins versants d'eau potable en Allemagne
- La SSIGE et la VSA unissent leurs forces en faveur de la préservation des ressources
- Expériences tirées de la mise en œuvre de différents procédés à charbon actif en vue de réduire les substances traces dans l'eau potable

- La résistance aux antibiotiques dans les établissements hospitaliers et le milieu aquatique (« One Health ») : origine, progression et mesures de lutte
- Scénario d'urgence : contamination de l'eau potable – compte rendu d'un exercice de gestion de crise organisé par le service d'eau de Männedorf
- Expériences opérationnelles du fontainier de l'armée

Le Bureau de coordination a assuré la conception de l'événement qui a ensuite été préparé en collaboration avec le service des eaux de Zurich. Les échanges animés qui ont eu lieu pendant les pauses de même que la forte participation méritent d'être particulièrement soulignés ici. De fait, une bonne centaine de personnes se sont montrées intéressées par les interventions proposées.

Service d'alerte du lac de Constance

Intégrés au réseau d'alerte de l'IGKB, les services d'eau situés autour du lac de Constance sont informés en temps voulu de la présence de toute pollution affectant le lac de Constance ou ses affluents. Jusqu'à présent, ces informations étaient d'abord transmises au service des eaux du lac de Constance avant d'être relayées par fax, par le poste de contrôle, aux usines d'eau du lac.

En 2025, l'ancienne chaîne d'alerte a pu être remplacée par un système d'information moderne en collaboration avec M. Hellbock, responsable de la prévention des sinistres à l'IGKB. Les alertes provenant du centre de contrôle intégré (CCI) de Friedrichshafen sont maintenant transmises directement aux usines via une adresse de notification centrale. Cette manière de procéder permet de s'assurer que seules les informations provenant de personnes autorisées sont transmises et qu'aucune réponse n'est renvoyée au CCI.

La liste des adresses est gérée par le Bureau de coordination de l'AWBR au TZW et les collaborateurs de ce dernier. La mise à jour régulière des informations de base est assurée par le groupe de travail « Lacs ».

Communiqué de presse concernant le TFA

Les PFAS, que l'on appelle également « substances chimiques éternelles », sont un sujet important de débat public. Les données issues du programme d'analyses de l'AWBR font état d'une présence croissante dans les eaux d'acide trifluoroacétique (TFA), lui aussi un composé fluoré d'une extrême stabilité. Cette situation a poussé l'AWBR à publier un communiqué de presse de mise en garde, étayé par des faits avérés. Deux entreprises du secteur des médias, une suisse et l'autre allemande, ont profité de cette occasion pour se faire expliquer, en exclusivité par les présidents, ces constats et leur importance pour les distributeurs d'eau potable. Dans la presse, à la radio et à la télévision, cet appel à la vigilance a été relayé sous des titres comme « Doublement de la concentration en TFA dans le Rhin, tendance croissante », « Pourquoi le TFA, substance chimique éternelle, menace notre eau potable » ou « Les services des eaux en alerte à cause de la présence de produits chimiques dans le Rhin ». Grâce à cela, l'AWBR a été plus présente que jamais dans les médias.

Autres activités

Le programme d'analyses constitue un outil essentiel des activités de l'AWBR. Sa coordination et sa mise en œuvre sont assurées par le TZW: DVGW-Technologiezentrum Wasser à Karlsruhe.

La collecte, l'interprétation et la mise à disposition des paramètres relevés ont lieu dans la base de données de l'usine DABAS. Le programme inclut un contrôle de plausibilité ainsi que du respect des exigences du Mémoire européen sur les cours d'eau 2020 (ERM).

Le rapport annuel de l'AWBR a été publié en temps utile en vue de l'Assemblée générale par le Bureau de coordination. Outre des informations sur les activités de l'AWBR et de ses instances, le lecteur y trouvera un compte rendu des résultats des analyses et de leur signification, ainsi que des contributions intéressantes des usines membres.

Par ailleurs, trois newsletters portant sur des activités et des sujets pertinents ont été envoyées aux membres de l'AWBR en 2025. Toutes ces informations sont également disponibles sur le site Internet de l'AWBR, qui offre, outre un espace destiné au grand public, un espace réservé aux membres comportant d'autres éléments utiles.

Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'administration de l'AWBR s'est réuni le 27 mars 2025 à Fribourg-en-Brigau sur invitation de la société badenovaNETZE GmbH, et le 23 octobre 2025 au TZW à Karlsruhe. Ces réunions ont commencé par l'annonce des changements au sein du personnel. La Présidence, le Bureau de coordination et les responsables des comités de l'AWBR ont rendu compte de leurs activités. Outre cela, des conférences spécialisées ont permis de présenter les développements récents et d'en discuter.

Simon Herrmann, qui succède à Klaus Rhode au sein du Conseil d'administration, a présenté, à Fribourg, la vision de Badenova qui entend atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035. Badenova souhaite devenir un prestataire global dans plusieurs segments pour ses clients. La conférence spécialisée proposée a porté sur la nouvelle station de traitement des eaux d'Ebnat actuellement en construction. Roland Schick a fait le point sur l'état d'avancement du projet « Zukunftsquelle » des services des eaux du lac de Constance (BWV) et rendu compte de ce qui est envisagé au niveau international concernant la régulation du débit du Rhin en cas de basses eaux extrêmes, ainsi que des mesures compensatoires envisagées qui auraient un impact notable sur le lac de Constance.

La visibilité publique et l'efficacité de l'AWBR ont fait l'objet d'échanges intenses. Roman Wiget a présenté un projet de travail politique et médiatique. Le point central en est que, à l'avenir, les résultats des analyses servent de base à une argumentation fondée sur des faits afin d'améliorer la visibilité de l'association auprès du grand public. À ce jour, l'AWBR a déjà collaboré à plusieurs reprises avec diverses organisations lorsque

celles-ci avaient placé l'importance de l'eau potable au cœur de leurs exigences.

Lors de la réunion d'automne à Karlsruhe, Hans-Martin Gall a représenté les distributeurs d'eau du lac de Constance en tant que nouveau directeur technique. Josef Klinger a brossé un tableau historique de l'évolution du TZW. Les conférences proposées ont été les suivantes :

- L'approvisionnement en eau dans les régions en situation de pénurie – projet ResilJetzt! de la DVGW (S. Sturm)
- Projet de construction de la station de prélèvement d'eau de lac Riet II (P. Flammer)
- Expériences recueillies avec l'installation de filtration de Worben (R. Wiget)

Au cours de ces deux réunions, le projet de mémorandum de l'AWBR sur l'eau potable a fait l'objet de discussions approfondies et été affiné puis finalisé. Il vient compléter les mémorandums européens déjà publiés sur la protection des cours d'eau (ERM) et des eaux souterraines (EGM) en y ajoutant des exigences relatives à la protection de l'eau potable. Il a pour vocation de servir de base argumentaire, principalement dans le cadre politique, et de souligner le caractère crucial de la protection de cette ressource essentielle. Le mémorandum de l'AWBR sur l'eau potable a été publié en février 2026.

Le Conseil d'administration s'est également informé des activités menées au sein des différents comités de l'AWBR, de l'évolution économique de celle-ci, des activités des différentes usines membres ainsi qu'au sein de l'IAWR.

Mémorandum sur l'eau potable de l'AWBR

L'approvisionnement en eau potable est une mission essentielle de service public et un droit humain. Indispensable à la vie, il repose sur une infrastructure critique. Le présent Mémorandum sur l'eau potable formule dix principes fondamentaux pour garantir un approvisionnement durable en eau potable. Ces principes sont approuvés par plus d'une soixantaine d'entreprises membres de l'AWBR au service de plus de dix millions de consommateurs d'eau potable.



10 principes pour un approvisionnement public en eau potable durable :

1. Gestion intégrée des ressources en eau

La gestion des ressources en eau, basée sur un plan d'utilisation à l'échelle des bassins versants, est contraignante pour les autorités. Elle vise à garantir la couverture des besoins en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, en vue d'un approvisionnement public en eau potable à long terme et sur un mode redondant. À cet effet, il est nécessaire de recenser les prélèvements d'eau de tous les utilisateurs concernés.

2. Sécurité juridique et sécurité de la planification de l'approvisionnement en eau potable

Les autorisations relatives au droit de l'eau pour l'approvisionnement public en eau potable (droits d'utilisation de l'eau) sont accordées pour une durée illimitée, assurant une sécurité juridique maximale. Cela permet de garantir durablement la protection de l'approvisionnement en eau ainsi que les investissements dans les infrastructures.

3. Priorité à l'eau potable

En cas de conflits d'utilisation, de pesée des intérêts et de projets d'infrastructure, l'approvisionnement en eau potable fait figure d'intérêt public prévalant et prioritaire sur les autres utilisations.

4. Pas de privatisation dans le secteur de l'eau potable

Les ressources en eau potable sont un bien public et, quelle que soit sa forme juridique, l'approvisionnement en eau potable relève du domaine public. Les ressources en eau et l'approvisionnement en eau potable ne doivent être ni libéralisés, ni soumis aux règles et mécanismes du marché libre.

5. Régime d'aide publique pour les solutions interrégionales

Lorsque la sécurité de l'approvisionnement ou la résilience climatique nécessitent des systèmes d'approvisionnement en eau transrégionaux, la coopération interrégionale est encouragée par des incitations et un soutien financier public.

6. Mise en œuvre cohérente du principe de précaution et de prévention

Les ressources en eau sont protégées de manière à garantir le respect systématique des critères de qualité du Mémorandum européen sur les eaux courantes et les eaux souterraines ainsi qu'une production d'eau potable aussi naturelle que possible.

7. Application systématique du principe du pollueur-payeur avec obligation d'assainissement

Les infractions à la protection des eaux et leurs répercussions financières sont systématiquement corrigées et réparées selon le principe du pollueur-payeur dans le cadre de la responsabilité des distributeurs et des fabricants. Le coût des externalités des activités commerciales et des produits est intégré de manière cohérente dans les prix afin de refléter la réalité des coûts et de promouvoir des options durables.

8. Homologation des produits adaptée à l'eau potable et autorisations de rejet

L'adoption de lois et de procédures officielles d'autorisation et d'homologation de même que leur l'application protègent efficacement les ressources en eau potable et les eaux contre les substances qui, en raison de leur longévité (produits chimiques éternels p. ex.), de leur effet (nutriments p. ex.) ou de leur toxicité (pesticides p. ex.) sont susceptibles de nuire aux eaux. Les autorisations accordées pour les produits et les rejets dans les eaux font l'objet de contrôles réguliers fondés sur les connaissances scientifiques les plus récentes ainsi que sur le Mémorandum européen sur les eaux courantes et les eaux souterraines. Le cas échéant, ces contrôles donnent lieu à des restrictions.

9. Numérisation systématique et meilleure efficacité

Les possibilités qu'offre la numérisation sont exploitées de manière cohérente, sûre et coordonnée. Pour cela, tous les acteurs du domaine de l'eau mettent à disposition des données qui sont utilisées de façon ciblée à des fins de protection des eaux et de gestion de l'eau.

10. Recherche et développement innovants

Considérés comme une mission relevant de l'ensemble de la société, le développement et l'optimisation de l'approvisionnement public en eau potable sont soutenus par l'État par le biais de la recherche et de l'innovation afin de garantir des solutions, des conditions et des investissements pérennes destinés à la protection des ressources, à la préservation de la valeur et à la gestion de l'eau.

Assemblée générale de l'AWBR du jeudi 22 mai 2025

La 57^e Assemblée générale de l'AWBR s'est tenue le 22 mai 2025 sous forme de visioconférence. Les usines membres ont largement répondu à l'appel puisque vingt-huit, soit un tiers d'entre elles, dont toutes les plus grandes étaient représentées.

L'Assemblée générale a été ouverte ponctuellement par Matthias Maier, porte-parole de la Présidence, qui a chaleureusement souhaité la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour de même que le procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 juin 2024 ont été approuvés sans qu'aucun changement n'ait été apporté.

La Présidence, le Conseil d'Administration et le Bureau de coordination ont rendu compte de leurs activités au cours de l'exercice écoulé. Les activités des différents comités sont présentées plus loin dans cette contribution. Le lecteur trouvera en outre, dans la partie technique de ce rapport annuel, les résultats détaillés des analyses indépendantes que mène l'AWBR dans le Rhin, le Neckar, le Danube et les lacs alpins depuis de nombreuses années.

Quelques jours auparavant, le symposium « SPEKTRUM Trinkwasser » qui avait eu lieu au siège des services des eaux de Zurich avait rencontré un grand succès. Cette initiative s'inscrivait dans la tradition des colloques de l'AWBR avec toutefois une approche nouvelle : présenter un vaste éventail de thèmes liés à l'eau à un éventail tout aussi vaste de participants. Outre des distributeurs d'eau suisses, des représentants des autorités environnementales, des laboratoires cantonaux ainsi que de plusieurs entreprises avaient été invités. Une large place a été accordée aux discussions et au réseautage.

Parmi les autres thèmes – qui font l'objet de comptes rendus ailleurs dans le présent rapport annuel – figuraient :

- Projet de mémorandum sur l'eau potable de l'AWBR
- Compte rendu des résultats des analyses
- Modèle de prise de position sur l'initiative « Une protection des plantes moderne, c'est possible » en Suisse
- Réorganisation du service d'alerte des services des eaux situés autour du lac de Constance
- Exploitation thermique au lac de Constance – participation de l'AWBR au groupe de travail de l'IGKB

La situation financière de l'AWBR est stable et les commissaires aux comptes ont approuvé les comptes annuels établis par le Bureau de coordination. L'Assemblée générale a donné quitus au Conseil d'administration à l'unanimité.

Roman Wiget, qui assumera le rôle de porte-parole l'année prochaine, et Matthias Maier ont clôturé l'Assemblée générale, comme de tradition, en faisant sonner la cloche de l'AWBR.

Rapport du Comité consultatif scientifique

Le Comité consultatif scientifique est l'organe central spécialisé de l'AWBR ; il travaille en étroite collaboration avec ses autres comités. Outre un lieu d'échanges professionnels concernant la situation des membres de l'AWBR et la législation, les réunions portent sur des questions en lien avec l'eau brute et l'eau potable. Par ailleurs, le suivi du programme d'analyses de l'AWBR visant à évaluer la qualité de l'eau brute des cours d'eau et des lacs régionaux constitue l'une de ses missions centrales.

La première réunion du Comité consultatif a eu lieu le 12 mars 2025 dans les locaux des Stadtwerke de Constance et été l'occasion de visiter l'usine d'eau de Seehalde ainsi que le réservoir d'eau de Friedrichshöhe. Les thèmes à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Exploitation de la chaleur du lac aux thermes du lac de Constance (Sebastian Daus, Stadtwerke de Constance)
- PFAS et TFA : des défis pour les services des eaux entre le Rhin et le Neckar (Alfred Ewen, syndicat intercommunal Kurpfalz)

- Mise en œuvre de la législation environnementale concernant le chlorothalonil en Suisse (Philip Eickenbusch, laboratoire cantonal de Zurich)
- Recommandation de l'agence fédérale allemande de l'environnement sur les coliformes : état des lieux, pertinence et spécifications (Regine Fischeder, Landeswasserversorgung)
- Défis rencontrés lors de la mise en place d'une coopération intercommunale avec Vinnytsia, en Ukraine, dans le domaine de l'approvisionnement en eau (Andi Peter, Service des eaux de Zurich)
- Projet TrinkXtrem du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (Klinger, TZW)

L'échange d'expériences a porté sur les thèmes suivants : le projet « Zukunftsquelle » du service des eaux du lac de Constance, la « Nouvelle station de conditionnement d'eau du lac d'Ipsach » d'Energie Service Biel/Bienne, l'« approche adoptée au lac de Constance en lien avec le règlement sur les zones de captage d'eau potable » dans le contexte des résultats du programme d'analyses de l'AWBR, ainsi que le « Plan d'action pour les basses eaux du Rhin » et ce qui est envisagé ici quant au rôle du lac de Constance en tant que réservoir exploitable.

La réunion d'automne du Comité consultatif scientifique s'est tenue le 18 septembre 2025 dans les locaux des Stadtwerke de Heidelberg. La quasi-totalité des membres était présente.

Markus Morlock a brossé un tableau général de l'approvisionnement en eau à Heidelberg. Celui-ci se caractérise par d'importantes différences de dureté entre les eaux brutes provenant de la plaine du Rhin et celles provenant des zones d'altitude, ainsi que par d'importantes différences de pression hydraulique. Les sujets abordés lors de cette réunion ont été les suivants :

- Octroi d'une autorisation de prélèvement d'eaux souterraines à Hausen à la suite d'une procédure qui a duré 8 ans (Simon Hermann, Badenova Netze)
- Coliphages somatiques, un nouveau paramètre dans l'ordonnance allemande sur l'eau potable (TrinkwV) (Regine Fischeder, Landeswasserversorgung)

- Qualité de l'eau potable à Heidelberg : situation actuelle concernant les PFAS / TFA (Enver Ören, Heidelberg)
- Agrandissement de l'usine d'eau Rauschen, Heidelberg (Tim Julius, Heidelberg)
- Résultats du projet pilote sur l'optimisation du charbon actif (SPAC-UF + Carboplus) (Patricia Schubert-Ullrich, IWB)

Un échange ouvert a eu lieu sur la question des métabolites pertinents et non pertinents en Allemagne, ainsi que sur l'autorisation et l'évaluation des pesticides et des PFAS en Suisse dans le contexte de l'initiative « Une protection des plantes moderne, c'est possible » et de la motion 25.3421 « Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences ». La mise en œuvre du Règlement sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV) en Allemagne a également été abordée. Le Comité consultatif de l'AWBR a par ailleurs jugé que la reconstruction d'un ponton destiné à la surveillance des eaux, conformément à l'ordonnance sur l'eau potable (TrinkwV) et au Règlement sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV), ne présentait aucun risque et était nécessaire au fonctionnement des installations.

Les prochaines réunions ont été fixées au 12 mars 2026 à Saint-Gall et Frasnacht, ainsi qu'au 17 septembre 2026 à Fribourg-en-Brigau. Le Comité consultatif scientifique se réunira en Suisse le 11 mars 2027, dans les locaux du service des eaux de Zurich.

Nous remercions les membres actifs des différents services d'eau. Grâce à eux, le Comité consultatif scientifique est le lieu de nombreux échanges approfondis sur des thèmes spécialisés et contribue au succès de l'AWBR.

Rapport du groupe de travail Eaux souterraines

La première réunion de l'année du groupe de travail Eaux souterraines a eu lieu le 7 mai 2025 à Fribourg-en-Brigau, la seconde, le 5 novembre 2025 en ligne.

Outre des questions et des informations d'ordre général provenant des comités de l'AWBR, les thèmes suivants ont été présentés et discutés :

- PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) et TFA (acide trifluoroacétique)
- Mise en application numérique de la directive W12 de la SSIGE
- Finalisation des essais menés avec deux installations pilotes visant à éliminer les micropolluants à l'aide de charbon actif
- Évolution du groupe de travail Eaux souterraines

Au début de l'année, Sven Lippert a proposé une discussion concernant les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) et le TFA (acide trifluoroacétique). Les participants à cette discussion ont échangé au sujet des concentrations actuelles de ces substances relevées par les usines membres et ont établi dans quelle mesure l'origine en était connue dans chaque cas. Ils se sont en outre demandé si un traitement plus poussé était nécessaire pour respecter de manière fiable les valeurs limites en vigueur. Ils ont également examiné où en était le débat national actuel sur un éventuel durcissement des valeurs limites pour les PFAS à l'avenir, ainsi que sur les valeurs limites nationales actuelles pour les TFA. Pour finir, les participants ont échangé leurs points de vue sur la valeur limite prévue à l'échelle européenne pour les « PFAS totaux », ainsi que sur ses répercussions potentielles pour les distributeurs d'eau.

Par ailleurs, lors de la première réunion, la mise en application numérique de la directive W12 de la SSIGE (Guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable) a été présentée sur l'exemple de la société Industriellen Werke Basel (IWB). Andreas Rickenbacher a expliqué le processus structuré de sélection d'une solution logicielle adaptée, de la définition des exigences à la prise de décision finale, en passant par l'évaluation des fournisseurs potentiels. Il a en outre apporté des précisions sur la mise en œuvre pratique au quotidien, notamment sur la représentation numérique des autocontrôles, l'utilisation de listes de contrôle ainsi que l'intégration du logiciel dans les processus opérationnels existants.

Lors de la réunion d'automne, Andreas Rickenbacher a présenté les résultats du projet pilote visant à optimiser le traitement au charbon actif (SPAC-UF + Carboplus). Celui-ci avait pour but d'accroître la fiabilité du processus, d'améliorer la plage d'élimination et de convertir un traitement par lots en un processus continu. Le projet a comparé l'optimisation de l'installation existante, le procédé à lit flottant et le procédé à lit fluidisé. À l'issue de la phase pilote, il a pu être démontré que le système de traitement existant répondait aux exigences actuelles ainsi qu'à celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir, et qu'il était suffisamment dimensionné.

Une discussion animée concernant l'évolution future du groupe de travail a eu lieu ensuite. Il est nécessaire de continuer à lever les barrières linguistiques et d'intensifier encore les échanges professionnels par-delà les frontières. Des solutions logicielles et matérielles de traduction simultanée ont été évoquées. Les membres ont convenu d'étudier cette question chacun de leur côté d'ici la prochaine réunion. Il a en outre été décidé de convenir ensemble des thèmes de la prochaine réunion et, en cas de recoupements, de veiller à ce que les personnes concernées se mettent d'accord au préalable. Par ailleurs, à partir de maintenant, des experts issus des différents services des entreprises membres y seront invités afin d'approfondir des thèmes spécifiques.

La prochaine réunion du groupe de travail Eaux souterraines aura lieu le 21 mai 2026 dans les locaux des Stadtwerke Karlsruhe.

Contribution du groupe de travail Lacs au rapport annuel de l'AWBR 2025

Le groupe de travail (GT) Lacs s'intéresse, outre à des thématiques techniques et opérationnelles, à des questions scientifiques relevant de la microbiologie, de la physique/chimie et de la limnologie. Il a vocation à assurer les échanges entre les représentants des services d'eau de lac et le Comité consultatif scientifique de l'AWBR. Au cours de l'année sous revue, deux réunions de travail ont pu être organisées, le 26 mars 2025 à Arbon et le 12 novembre 2025 à Männedorf. Elles ont porté, outre sur

des informations d'ordre général fournies par les différents comités de l'AWBR, sur les thèmes suivants :

- Le Plan international d'Avertissement et d'Alerte Rhin (PIAR) et les chaînes de communication au lac de Constance
- Le projet de construction de l'usine d'eau de lac Riet II pour le service d'approvisionnement en eau régional de Saint-Gall (RWSG)
- Les essais pilotes actuellement menés par le service d'eau du lac de Constance pour lutter contre la moule quagga, espèce envahissante, à l'aide de filtres à disques et de microtamis
- L'échange de données sur la qualité des eaux de surface, en particulier en ce qui concerne les PFAS, entre l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Association suisse pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW)
- La réfection d'un réservoir à Bienne
- La mise en œuvre de l'Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP)

Outre les nombreuses contributions qui donnent toujours lieu à des discussions animées, les échanges informels tiennent une grande place dans le travail du GT Lacs. On y aborde des thèmes touchant à des questions pertinentes pour les sociétés de distribution d'eau des lacs et leur mission. Lors des réunions, les interventions et les échanges sont traditionnellement suivis d'une visite de l'usine de l'hôte.

Outre sur les thèmes d'actualité comme la moule quagga envahissante et l'élimination de l'eau des éléments traces connus ou émergents, le GT Lacs continuera à travailler sur la préparation à une éventuelle situation de crise et l'approvisionnement en cas d'urgence.

Ce groupe, toujours très apprécié, profite pleinement de la participation active de ses membres.

Rapport de l'IAWR

En 2025 encore, Matthias Maier et Wolfgang Deinlein ont été à la tête de l'IAWR : le premier en tant que président et, le second, de directeur général. Le siège social de l'association était situé aux Stadwerke Karlsruhe.

Bassin versant rhénan

La Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) a célébré son 75^e anniversaire le 3 juillet 2025 à Düsseldorf, avant sa session plénière annuelle. Durant celle-ci, l'IAWR a insisté sur le fait que l'eau potable devait bénéficier d'une protection renforcée contre toute dégradation de sa qualité.

À l'occasion de la réunion du groupe d'experts Étiages de la CIPR du 11.03.2026, l'IAWR a proposé une présentation sur le régime hydrologique du paysage et la rétention naturelle de l'eau dans les milieux naturels à des fins de prévention des sécheresses et des crues. Selon le rapport Thünen n°65, le taux d'infiltration des surfaces agricoles gérées de manière écologique est de plus du double de celui des surfaces cultivées de manière conventionnelle, avec une majoration pouvant atteindre 137 %. Cette infiltration accrue permet d'écarter les pics de crue tout en augmentant la quantité d'eau susceptible d'être stockée dans le sol et les nappes souterraines, où elle est alors disponible pour les plantes et contribue à la recharge des nappes. Cette recharge a, à son tour, un impact décisif sur le débit d'étiage du Rhin et de ses affluents en période de sécheresse, le débit d'étiage des cours d'eau étant exclusivement alimenté par les eaux souterraines en période sèche. Dans les domaines de la sylviculture et de l'agriculture, on obtient des effets positifs supplémentaires sur le régime hydrologique du paysage grâce, outre à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie et au Keyline Design, à l'agriculture de conservation et régénérative, aux systèmes de culture diversifiés ainsi que, de manière générale, par des mesures de rétention naturelle de l'eau (Natural Water Retention Measures). Cette présentation a reçu des retours très positifs de la part de tous les membres du groupe d'experts Étiages qui ont souligné le bien-fondé de ces propos avant de développer certains points. La Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau du 04.06.2025 (voir plus loin) comprend des éléments essentiels regroupés sous les termes *sponge landscapes* et *nature-based solutions*.

Finnian Freeling et Michael Fleig ont également participé, en tant que représentants du TZW pour l'IAWR au sein de la CIPR, au groupe de travail Substances de même qu'aux groupes d'experts Analyse (SANA) et Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin (SAPA).

Niveau européen

Au niveau européen, les priorités politiques ont continué à s'éloigner du Pacte vert pour l'Europe et de son Plan d'action « Zéro pollution », de la stratégie « De la ferme à la table » et de son Plan d'action pour l'agriculture biologique, ainsi que des stratégies en faveur de la biodiversité et la durabilité dans le domaine des produits chimiques. Ces mesures avaient introduit des initiatives législatives particulièrement favorables à la protection des ressources en eau potable. Placées sous le signe de la « simplification » et d'une réduction de la bureaucratie, les nouvelles priorités vont de pair avec la disparition de dispositions de protection des ressources en eau potable. Les dispositions devant être supprimées ont été regroupées pour l'essentiel au sein de plusieurs paquets « Omnibus » qui incluent chacun des propositions de modification concernant toute une série de directives et de règlements européens. Le paquet Omnibus III a supprimé plusieurs exigences environnementales figurant dans la Politique agricole commune (PAC) de l'UE, exigences qui contribuaient également à la protection des ressources en eau potable. Dans le paquet Omnibus sur les produits chimiques du 08.07.2026, la Commission européenne a proposé d'autoriser des substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) dans les produits cosmétiques à prise orale. Ces substances pouvant également menacer les ressources en eau potable par la voie des eaux usées, les membres des commissions compétentes du Parlement européen ont été contactés par courrier afin d'attirer leur attention sur ce risque inacceptable.

La refonte de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (directive UE 2024/3019) prévoit la mise en place d'une quatrième étape de traitement, dont les coûts devront être pris en charge à hauteur d'au moins 80 % par les fabricants de produits pharmaceutiques et cosmétiques (responsabilité élargie du producteur, REP). D'une manière

générale, l'introduction de la REP conformément à l'art. 191.2 TFUE dans le domaine de l'eau fait figure d'étape majeure de la politique de l'eau. La directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et l'introduction de la REP ayant fait l'objet de fortes pressions politiques après la clôture de la procédure législative, les députés européens qui se sont engagés en faveur de son maintien notamment ont bénéficié d'un soutien. Il s'agissait en effet de prévenir l'affaiblissement de la REP dans le cadre du paquet Environmental Omnibus. Publiée le 10.12.2025, la proposition de la Commission européenne ne contenait effectivement aucune proposition de modification à ce sujet. La REP de la directive sur les eaux urbaines résiduaires n'en reste pas moins soumise à de fortes pressions.

Par ailleurs, le 16.12.2025, la Commission européenne a publié une proposition de paquet Food and Feed Omnibus. Celui-ci prévoit la suppression de l'évaluation régulière des risques au niveau européen pour un grand nombre de substances actives pesticides et la remplace par une autorisation permanente. Dans le domaine de la PAC, la Commission européenne a publié sa proposition pour une PAC 2028-2034 le 16.07.2025. Celle-ci ne contient plus d'exigences environnementales contraignantes ni de budgets minimaux pour les prestations environnementales.

La suppression des prestations environnementales entraînerait la disparition de toutes les mesures de protection des eaux de surface et des eaux souterraines ; or, ces mesures sont indispensables à la protection des ressources en eau potable. Dans un courrier du 26.02.2026 adressé aux ministres fédéraux de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé, l'IAWR a attiré l'attention sur les évolutions défavorables qui se dessinent tant dans le paquet Food and Feed Omnibus que dans la proposition de PAC, et demandé le maintien et même le renforcement des normes et budgets environnementaux.

Le 04.06.2025, la Commission européenne a publié sa Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau. Dans ce cadre, l'IAWR avait préalablement soumis les positions élaborées par la coalition de l'ERM (European River Memorandum Coalition) lors d'une consultation publique (appel à contributions). Le Parlement européen avait établi une

résolution en préparation de cette stratégie. Dans ce cadre, l'IAWR avait contacté des députés européens concernés ainsi que des membres des commissions compétentes. De plus, lors d'une consultation des parties prenantes organisée par la Commission européenne à Bruxelles et réunissant plusieurs centaines de participants, une intervention orale dans le bloc thématique « Ensuring clean and affordable water for all » a mis en avant le caractère indispensable de la protection préventive des ressources en eau potable face à l'émergence de nouveaux polluants.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne avait proposé en 2022 une mise à jour des listes de substances polluantes pour les eaux de surface et les eaux souterraines (substances prioritaires assorties de normes de qualité environnementale), ainsi que des modifications de la directive-cadre sur l'eau. Les négociations en trilogue ont pris fin en 2025. S'appuyant sur l'ERM, l'IAWR demandait une norme de qualité des eaux souterraines de 0,1 µg/L pour les métabolites de pesticides non pertinents. Cet objectif n'a malheureusement pas abouti. La norme de qualité a été fixée à 1 µg/L (pouvant aller jusqu'à 5 µg/L en cas d'évaluation favorable). Heureusement, trois ans après son entrée en vigueur, la Commission européenne est tenue d'examiner s'il est nécessaire d'introduire un mécanisme de REP obligeant les fabricants des substances prioritaires à participer aux coûts de la surveillance. De plus, deux nouvelles dérogations à l'interdiction de détérioration prévue par la Directive-cadre sur l'eau ont été introduites. Malgré cela, dans le cadre du Plan d'action RESourceEU, la Commission européenne annonçait de manière surprenante, dès le 03.12.2025, une nouvelle révision de la Directive-cadre sur l'eau au second trimestre 2026. Cette révision vise à lever les restrictions réglementaires concernant l'extraction et le recyclage de matières premières critiques comme le lithium et le cobalt au sein de l'UE.

Dans le cadre de la révision de la législation européenne générale sur les médicaments, la Commission européenne avait, entre autres, soumis une proposition de directive en 2023. Les négociations en trilogue à ce sujet se sont achevées en 2025.

Deux revendications centrales de l'IAWR figurent dans le résultat des négociations. La première : la fin de la vente sans ordonnance de médicaments dont les principes actifs présentent des propriétés persistantes, mobiles et éventuellement toxiques (PMT/vPvM). La seconde : les propriétés PMT/vPvM doivent être prises en compte lors de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments (Environmental Risk Assessment) et pourront, le cas échéant, conduire à un refus d'autorisation. Ces dispositions devraient permettre de concrétiser l'effet incitatif de la responsabilité élargie du producteur mentionnée plus haut et de l'appliquer aux fabricants de médicaments dans le domaine des eaux usées urbaines.

Les négociations en trilogue sur la directive relative à la surveillance des sols ont abouti en 2025. Lors d'une conférence organisée au Parlement européen le 15.11.2023, l'IAWR avait proposé d'inclure la conductivité hydraulique à saturation dans le dispositif de surveillance afin de mesurer l'infiltration d'eau. Cette proposition figure dans le résultat des négociations.

Des valeurs cibles définies par l'ERM ainsi que d'autres propositions et résultats de mesures ont été soumis à l'organisme national compétent en Allemagne en vue d'un acte d'exécution du règlement européen relatif au portail des émissions industrielles. L'IAWR a notamment insisté sur le fait que, en ce qui concerne les rejets industriels, le nombre de substances PFAS à surveiller ne devait pas être inférieur au nombre qui figure dans la Directive européenne sur l'eau potable.

Par ailleurs, l'IAWR a participé au projet européen ACCES (Accessible Climate-Conscious Essential Services) mené par SGI Europe et l'association BDEW pour le compte de la Commission européenne. Enfin le 02.09.2025, l'IAWR a apporté une contribution lors d'une table ronde du ministère fédéral de la Recherche à Bonn, intitulée « Nouvelle culture de l'eau – Valoriser l'eau (W-alues) ».

Conseil consultatif et Plateforme Analyse de l'IAWR

Le Conseil d'administration de l'IAWR s'est réuni les 19 et 20 mai 2025 dans les locaux des Stadtwerke Düsseldorf. La Plateforme Analyse de l'IAWR s'est réunie à intervalles réguliers dans le cadre de conférences en ligne ainsi que, en présentiel, les 19 et 20 mars 2025 à Cologne chez RheinEnergie.

Captage d'eau dans le lac de Constance

Le relevé du captage d'eau dans le lac de Constance a eu lieu une fois encore en 2025 (tableau 1, figure 1)

Tableau 1: Captage d'eau dans le lac de Constance de 2016 à 2025

Werk	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mittelwert*
BWW	134.077.700	136.686.340	141.668.240	138.047.720	141.791.190	134.350.900	135.603.690	134.476.630	131.739.600	134.102.590	132.623.508
St. Gallen	7.127.416	7.675.079	7.736.512	7.062.477	7.489.411	6.992.463	7.376.558	7.166.735	6.362.502	7.439.618	8.764.003
Konstanz	5.517.399	5.655.172	5.802.102	5.547.098	5.425.249	5.277.143	5.261.991	5.404.960	5.211.551	5.304.044	5.961.533
Friedrichshafen	4.634.480	4.746.456	4.756.948	4.750.886	4.693.417	4.425.910	4.612.573	4.558.893	4.565.546	4.631.721	4.766.648
Kreuzlingen	4.111.253	4.369.247	4.563.761	4.093.770	4.270.381	4.083.913	4.561.118	4.340.236	3.968.507	4.126.324	4.057.615
Arbon	3.156.606	3.434.273	4.154.844	3.534.778	3.328.057	3.267.730	3.454.429	3.479.114	2.525.631	3.020.803	3.486.121
Lindau	2.919.606	2.924.627	3.108.190	3.006.617	3.131.136	2.790.978	2.751.794	2.842.247	2.765.001	2.761.139	3.102.320
Rorschach	2.383.205	2.502.590	2.442.510	2.189.430	2.165.000	2.142.340	2.354.250	2.461.260	2.667.020	2.345.790	2.195.411
Amriswil	1.974.558	1.994.101	2.217.544	2.045.353	2.682.056	2.384.923	2.428.682	2.044.624	1.864.526	2.006.005	1.906.277
Romanshorn	2.132.046	2.299.250	2.386.000	2.340.000	2.400.000	2.320.000	2.350.000	2.420.000	2.290.000	2.774.000	2.213.825
Thal	1.030.640	854.600	1.020.115	919.900	848.510	851.430	880.080	936.310	829.990	1.008.150	1.203.467
Überlingen	1.219.257	1.352.695	1.430.695	1.525.851	1.585.965	1.553.350	1.415.899	1.440.802	1.430.126	1.386.897	1.241.884
Immenstaad	444.975	500.685	506.885	471.839	524.992	460.213	496.679	523.571	454.515	420.076	466.467
Meersburg	712.618	690.740	744.629	755.489	720.657	696.519	796.592	755.391	660.235	653.150	605.388
Steckborn	206.205	281.750	343.752	406.353	366.770	260.166	279.706	248.078	180.140	228.942	223.934
Hagnau	140.890	140.265	154.463	140.629	142.644	147.580	163.359	169.985	160.962	148.964	166.299
Fa. Airbus	61.770	54.160	50.677	54.525	47.942	47.443	60.758	53.558	63.385	56.943	143.310
Summe	171.850.624	176.162.030	183.087.867	176.892.715	181.613.377	172.053.001	174.848.158	173.322.394	167.739.237	172.472.099	173.134.029

(en millions de m³/a)

* Valeurs moyennes pour les années 1986-2025

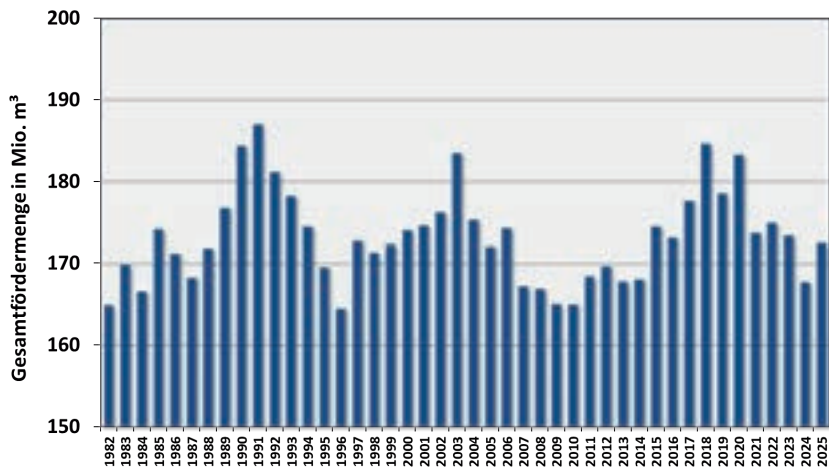


Figure 1: Captage par tous les services d'eau du lac de Constance depuis 1982

Afin de couvrir au moins en partie les besoins de quelque 5 millions de citoyens dans les régions riveraines – Thurgovie, Saint-Gall, Bavière et Bade-Wurtemberg –, les 17 services des eaux communaux et un de droit privé ont prélevé en moyenne 173,5 millions de m³ par an environ dans le lac de Constance depuis le début de ces relevés. La quantité captée a été la plus faible en 1996 avec un total de 164,4 millions de m³, et la plus élevée, en 1991 avec 186,9 millions de m³. Avec une quantité annuelle si-tuée entre 121 millions de m³ et 142 millions de m³/an environ, la Bodensee-Wasserversorgung est responsable de quelque 76,6 % du captage en moyenne à long terme, suivie de Saint-Gall avec une part de 5,1 %, de Constance avec 3,4 % et de Friedrichshafen avec 2,8 %. Les quantités les plus élevées prélevées au cours des années 1991 (186,9 millions de m³), 2018 (184,5 millions de m³), 1990 (184,3 millions de m³), 2003 (183,4 millions de m³) et 2020 (183,2 millions de m³) sont attribuable avant tout à la forte consommation d'eau durant les périodes d'extrême chaleur et d'extrême sécheresse en été parallèlement à de faibles ressources en eaux souterraines.

Finances

En 2025, l'AWBR a enregistré des recettes totales d'un montant de 306 490,05 € et des dépenses totales d'un montant de 290 709,18 €. Elle enregistre donc un excédent de 15 780,87 €.

Les recettes, d'un montant de 306 490,05 €, sont constituées des cotisations perçues au titre des analyses des 60 sociétés membres.

Les dépenses résultent principalement du programme d'analyses de l'AWBR adapté en permanence, soit 200 876,21 €.

Les coûts du Bureau/Bureau de coordination se sont montés à 50 437,89 € et la cotisation à l'IAWR s'est élevée à € 30 000,00. Les frais occasionnés par le symposium « SPEKTRUM Trinkwasser » du 14 mai 2025 à Zurich, événement couronné de succès, se sont montés à 4 539,05 €.

Enfin, un montant de 4 856,03 € a été affecté à d'autres dépenses (Internet, honoraires, imprimés, cercle d'amis et frais de transactions financières).

Les deux commissaires aux comptes, Peter Klemisch (Lindau) et Peter Friedrich (Stadtwerke am See), ont effectué le contrôle des comptes pour l'exercice 2025 dans les règles ; aucune objection n'a été formulée.

Mise en service réussie du nouveau système de nettoyage des conduites à la station de conditionnement d'eau du lac d'Ipsach

Hanna Schiff, Energie Service Biel/Bienne

Résumé

Un système de nettoyage permettant la protection des conduites d'eau brute contre la propagation par les moules Quagga a été développé et mis en service à Bienne. Ce système de nettoyage bidirectionnel est complètement automatisé et peut être mis en œuvre indépendamment des conditions météorologiques, ce qui permet de limiter les besoins en ressources humaines y étant allouées. Les opérations de nettoyages sont conduites de manière fréquente, selon une cadence comprise entre 4 et 6 semaines, ce qui permet d'éliminer les larves avant qu'elles commencent à former une coquille. Ce système offre de nombreux avantages, et permet notamment d'éviter le rejet de moules dans l'environnement lors des cycles de nettoyage et la réduction des coûts opératoires du fait d'un degré élevé d'automatisation.

Le système de nettoyage des conduites d'eau brute a été développé et réalisé en collaboration avec des entreprises spécialisées et mis en service après des essais concluants conduits en fin 2025. Durant cette phase, les divers défis qui se sont présentés ont été surmontés avec succès et l'installation une fois mise en service permet un fonctionnement durable et sûr. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont encourageants, et l'expérience montrera si le système mis en place à Ipsach fera ses preuves à long terme et représentera une véritable alternative pour la lutte contre la moule quagga.

Remarque : L'article complet se trouve dans la partie en allemand du rapport annuel.